

**Partenariat Hubert Curien le reduit 2024**

**Le PHC LE REDUIT est le Partenariat Hubert Curien franco-mauricien. Il est mis en œuvre conjointement en France par le Ministère de l’Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), et à Maurice par le Ministère de l’Education, de l’Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie.**

**Les appels à candidatures de ce programme sont lancés sur un rythme annuel.**

**Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 08/03/2024**

Les objectifs généraux conjointement poursuivis sont les suivants :

* Soutenir le développement et la consolidation de partenariats bilatéraux entre institutions universitaires et scientifiques en France et à Maurice ;
* Soutenir la mobilité des chercheurs – en particulier les jeunes chercheurs doctorants et postdoctorants et des enseignants - chercheurs pour favoriser le développement de projets de recherche menés en coopération ;
* Favoriser les échanges d’expertise et le partage de connaissances, dans le respect du droit à la propriété intellectuelle.

**Types de projets concernés**

Le PHC Le Réduit poursuit les objectifs d’encourager les projets de recherche bilatéraux, en soutenant la mobilité de chercheurs d’un pays vers l’autre, afin de développer des synergies entre les deux communautés scientifiques et d’établir des réseaux durables.

Tous les domaines de recherche sont éligibles, cependant, priorité sera accordée aux projets relevant des disciplines suivantes :

* Sciences appliquées : énergétique et énergies renouvelables, environnement et changement climatique, sciences de l'ingénieur, modélisation, intelligence artificielle, étude des océans ;
* Santé humaine, sciences vétérinaires et agronomiques, bio-science et biotechnologies, recherche et industrie pharmaceutiques ;
* Digitalisation et technologies émergentes en éducation.
* Art et patrimoine ;
* Sciences humaines et sociales ;
* Didactique de la langue française, littérature francophone ;

**Conditions d'éligibilité des équipes**

L’appel, en France et à Maurice, est ouvert aux laboratoires de recherche rattachés à des établissements d’enseignement supérieur ou à des organismes de recherche.

**Seules les candidatures explicitement approuvées par les directions des établissements d’enseignement supérieur et les organismes de recherche de tutelle des équipes de recherche partenaires seront acceptées.**

Chaque projet est conduit par deux responsables scientifiques, l’un en France, l’autre à Maurice. Ils sont conjointement en charge de la coordination scientifique, technique et administrative du projet, ainsi que de la rédaction des rapports scientifiques et financiers.

L’implication dans les activités de recherche de jeunes chercheurs, doctorants et/ou post-doctorants, sous la responsabilité des chefs de projet, est un critère déterminant de sélection.

**Critères d'évaluation des projets**

La sélection des projets s’effectuera sur la base des critères suivants :

* Qualité scientifique et technique évaluée séparément par les deux comités d’experts nationaux (compétences des équipes à mener à bien le projet, intérêt scientifique du projet et de la mobilité, méthodologies de recherche, qualité et disponibilité des infrastructures, résultats scientifiques attendus, projets de publications) ;
* Clarté et faisabilité du projet ;
* Intérêt du projet au regard des priorités nationales de la France et de Maurice ;
* Intérêt du projet au regard de la coopération bilatérale franco-mauricienne ;
* Participation de jeunes chercheurs (notamment doctorants et post doctorants) ;
* Engagement d’une nouvelle coopération ;
* Intérêt du projet pour le développement des capacités universitaires et scientifiques des parties ;
* Intérêt du projet pour le développement économique et social des parties ;
* Coût du projet soumis.

**Processus de sélection des projets**

* Les projets éligibles font l’objet d’une évaluation scientifique par deux comités d’experts nationaux: l’un constitué de membres désignés par la partie française, l’autre constitué de membres désignés par la partie mauricienne.

* Pour la partie française, la Délégation des Affaires Européennes et Internationales (DAEI) du MESR assure l'évaluation scientifique des dossiers.

* Pour la partie mauricienne, les membres seront désignés par le Ministère de l’Education et de l’Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie.
* La décision finale de financement est prise conjointement par un comité bilatéral institué par les autorités françaises et mauriciennes.

**Modalités de fonctionnement**

**La durée des projets est d’une année**.

Les fonds sont destinés uniquement pour **la prise en charge de la mobilité** entre les deux pays des chercheurs engagés dans le programme.

Ils n’ont pas vocation à financer la recherche proprement dite ni les équipements éventuellement nécessaires. Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints devra être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires ou par d'autres sources.

**En France**, le financement doit être **impérativement consommé avant le 31 décembre 2024** et ne peut être reporté sur l'année budgétaire suivante.

**A Maurice**, les fonds sont accordés pour l’exercice budgétaire en cours et doivent **impérativement être consommés avant le 30 juin 2025** ; ils ne peuvent être reportés sur l'année budgétaire suivante.

**Dépenses éligibles**

Les moyens accordés par la France couvrent exclusivement le paiement des indemnités de séjour et les voyages des chercheurs français :

* **Indemnités de séjour** : 125 EUR/jour,
* **Voyages** : Prise en charge par l’opérateur Campus France à hauteur de 1200 EUR par aller-retour **France/Maurice, visa inclus (hors Ile de La Réunion),** coûts paramétriques**.**
* **Voyages** : Prise en charge par l’opérateur Campus France à hauteur de 350 EUR par aller-retour **Ile de La Réunion/Maurice, visa inclus,** coûts paramétriques**.**

Les moyens accordés par Maurice couvrent exclusivement le paiement des indemnités de séjour et les voyages des chercheurs mauriciens en France et seront remboursées comme suit :

* **Indemnités de séjour** : Rs 6864 (équivalent à 139 €) /jour,
* **Voyages** : les frais de transport nationaux et internationaux, en classe économique et remboursement sur frais réels dans la limite de Rs 59,256 (équivalent à 1200 €) par aller-retour **Maurice/France, visa inclus (hors Ile de La Réunion).**
* **Voyages** : remboursement sur frais réels dans la limite de Rs 17,283 (équivalent à 350 €) par aller-retour **Maurice/Ile de La Réunion, visa inclus**.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **SÉJOUR(S)** | | | |
| **Statut concerné** | **Montant des per diem** | **Pays financeur** | **Pays de départ / pays d'arrivée** |
| Chercheur de l’équipe mauricienne | Rs 6864 (139 €) / jour | Ile de Maurice | Ile Maurice → France |
| Chercheur de l’équipe française | 125 euros / jour | France | France → Ile Maurice |
| **VOYAGE(S) A/R** | | | |
| **Statut concerné** | **Montant plafond voyage** | **Pays financeur** | **Pays de départ / pays d'arrivée** |
| Chercheur de l’équipe française | 1 200 € | France | France → Ile Maurice |
| Chercheur de l'équipe française | 350 € | France | Ile de la Réunion → Ile Maurice |
| Chercheur de l’équipe mauricienne | Rs 59256 (1200 €) | Ile de Maurice | Ile Maurice → France |
| Chercheur de l’équipe mauricienne | Rs 17283 (350 €) | Ile de Maurice | Ile Maurice → Ile de Réunion |

*NB : Les montants des projets de mobilité ne doivent pas dépasser 7450€ pour les projets en France (hors Ile de La Réunion) et 4050€ pour les projets à l’Ile de La Réunion et le même montant en roupie mauricienne pour les équipes de l’Ile Maurice.*

**Propriété intellectuelle**

Il appartient aux responsables de projets de prendre toutes les dispositions utiles quant à la protection de la propriété intellectuelle.

Les projets soumis peuvent faire l’objet d’un examen au titre de la PPST (Protection du potentiel scientifique et technique et intelligence économique). Pour plus d’information sur ce dispositif : [https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid27031/protection-du-potentiel-scientifique-et-technique-et-intelligence-economique-p.p.s.t.html](https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid27031/protection-du-potentiel-scientifique-et-technique-et-intelligence-economique-p.p.s.t.html%20%20)

**Suivi des projets**

Un rapport, scientifique et financier, sera rédigé et soumis par les responsables français et mauriciens, au plus tard trois mois après la fin de chaque projet de mobilité.

Les responsables français de projets doivent impérativement utiliser le modèle de [rapport](file:///C:\Users\User\Saved%20Games\Documents\Projet%20IFM\PHC\rapport_final_phc.doc) téléchargeable sur le site de Campus France et l'attacher à leur dossier en ligne dans ce délai.

Ce rapport est **également** à envoyer à l’ambassade de France à Maurice dans ce même délai (cf. contact pour le programme : scac@ifmaurice.org) de même qu’au directeur de l’Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique Ministère mauricien [: director.tertiary@govmu.org](mailto:: director.tertiary@govmu.org). Ce rapport pourra être complété par une présentation (en présentiel ou à distance).

Les publications rédigées dans le cadre de ce projet devront porter mention du soutien accordé en France par le MEAE et le MESR et à Maurice du soutien du Ministère de l’Education, de l’Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie.

Example : "This work was partially supported by the “PHC Le Réduit” programme (project number: XXXXXXX), funded by the French Ministry for Europe and Foreign Affairs, the French Ministry for Higher Education and Research and Ministry of Education, Tertiary Education, Science and Technology of Mauritius".

**Modalités pratiques de soumission d’un projet**

Avant toute demande d'information, nous vous invitons à consulter la [page des questions les plus fréquemment posées « FAQ et contact »](https://www.campusfrance.org/fr/phc-faq).

* **Date limite de dépôt** des dossiers de candidature : **08/03/2024 à minuit heure de Paris** sur le site de Campus Franceet par courriel adressé au directeur de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ([director.tertiary@govmu.org](mailto:director.tertiary@govmu.org)).
* Date de diffusion des résultats : **01 Aout 2024**
* Date de début des projets : **01 Aout 2024**
* Fin des projetsde mobilité **:**
  + Côté français(mobilités vers Maurice) **: 31 décembre 2024**
  + Côté mauricien (mobilités vers la France) : **31 mai 2025**

**Candidater**

En France, les porteurs de projets sont tenus de déposer leur dossier sur le site de Campus France Nous encourageons les candidats à soumettre leur dossier le plus tôt possible afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis.

A Maurice, les porteurs de projets devront en plus adresser leur dossier par courriel (avec demande d’accusé de réception). Nous encourageons les candidats à soumettre leur dossier le plus tôt possible afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis ([director.tertiary@govmu.org](mailto:director.tertiary@govmu.org)).

Les dossiers peuvent être saisis en français ou en anglais.

**ATTENTION** : le dépôt de candidature est commun aux partenaires français et mauricien. Il se fait de manière dématérialisée sur le site de Campus France ([http://chercheurs.campusfrance.org](http://chercheurs.campusfrance.org/)), suivant les modalités de saisie en ligne et pour les chercheurs mauriciens, par courriel à ([director.tertiary@govmu.org](mailto:director.tertiary@govmu.org)).

Les projets rédigés devront être signés par les porteurs de projets français et mauricien, et comporter la signature du responsable d’établissement français et du responsable d’établissement Mauricien (Vice-chancelier, Président, Directeur général, etc.) qui devront figurer sur la première page du formulaire de candidature (il convient d’imprimer la première page du dossier de candidature, de recueillir les signatures, puis de la rattacher à l’onglet « Projet - pièces à joindre »). Les dossiers doivent comporter les CV et, en pièce attachée au fichier PDF généré par le dépôt, l’accord signé par les responsables des établissements français et mauricien.

[Flag this item](https://preprod.campusfrance.org/fr/flag/flag/favoris/1980?destination=/fr/le_reduit&token=-qAq4lK6gxT5vJtWvAq3XLCArESC9tebMEdIaGkkdeY)

**Gérer ses mobilités**

Pour chaque mobilité, le chef de projet français doit remplir une[**fiche d'engagement**](https://www.campusfrance.org/system/files/medias/documents/2019-07/Fiche19_Engagement_Droits.doc)et adresser le dossier complet minimum 3 semaines avant le départ du chercheur, à l’adresse courriel figurant au verso de chaque fiche d'engagement, ou à défaut par courrier postal à :  
  
Campus France  
Gestion PHC  
28 rue de la Grange-aux-Belles  
75010 Paris.

Pour chaque mobilité de chercheurs, le chef de projet français doit également communiquer une copie de la fiche d'engagement à l'Ambassade de France.

Pour la partie mauricienne, les modalités liées aux voyages seront établies et communiquées aux lauréats de chaque édition du PHC Le Réduit par le Ministère de l’Education, de l’Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie.

**Contacts pour le programme**

**Pour la partie française**

M. Patrick PARROT,

Attaché de Coopération  
Mél : [patrick.parrot@ifmaurice.org](mailto:patrick.parrot@ifmaurice.org)

Mme. Cécile de FONDAUMIERE  
VSI Chargée de projets francophones

Mél : [cecile.de-fondaumiere@ifmaurice.org](mailto:cecile.de-fondaumiere@ifmaurice.org)

Site internet : <https://mu.ambafrance.org/>

**Pour la partie mauricienne**

Professeur Kiran BHUJUN  
Directeur   
Mél : [director.tertiary@govmu.org](mailto:vbhurosah@govmu.org)

Mons. Vedanand BHUROSAH  
Directeur Adjoint   
Mél : [vbhurosah@govmu.org](mailto:vbhurosah@govmu.org)